

AIDES AUX ENTREPRISES

GARANTIE SPÉCIALE ANTI-CRISE SNCI

Objet

La Garantie Spéciale Anti-Crise PME est un instrument de garantie indirect pour soutenir l'octroi de financements supplémentaires par les banques destinés à couvrir les besoins de financement exceptionnels causés par la crise Covid-19.

Bénéficiaires

PME qui se retrouvent en difficultés financières temporaires suite à un besoin de financement exceptionnel causé directement par la crise Covid-19.

Conditions

Les PME doivent s'adresser à leur banque commerciale pour connaître les autres détails d'éligibilité.

Sont éligibles pour bénéficier d'une garantie les financements qui couvrent les besoins de financement exceptionnels causés directement par la crise de pandémie du Covid-19 et qui ne peut en aucun cas dépasser 2,5 millions d'euros.

Montant

La garantie peut couvrir **jusqu'à 80% du besoin de financement exceptionnel** avec un montant maximal d'un million euros.

Taux

n.a.

Délais

La Garantie Spéciale Anti-Crise PME est accordée par l'intermédiaire de la banque commerciale ayant souscrit une enveloppe globale de garantie auprès de la SNCI et signé les conditions générales y relatives et qui est en contact direct avec la PME éligible. Pour des informations plus détaillées, la PME doit s'adresser directement à sa banque commerciale.

Autorités compétentes et liens utiles

Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI)

www.snci.lu

Dernière mise à jour: 8 avril 2022

Contacts

